

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à madame Linda Landry comme sous-ministre associée du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

57865

Gouvernement du Québec

Décret 601-2012, 13 juin 2012

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la XVII^e Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne qui se tiendra les 26 et 27 juin 2012

ATTENDU QU'une réunion provinciale-territoriale des ministres responsables de la francophonie canadienne se tiendra à Edmonton (Alberta), le 26 juin 2012, laquelle sera suivie, le 26 juin en après-midi et le 27 juin toute la journée, d'une réunion fédérale-provinciale-territoriale;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne dirige la délégation québécoise aux réunions provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne qui se tiendront les 26 et 27 juin 2012;

QUE la délégation soit composée, outre le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne, de :

— madame Diane Boivin, directrice de cabinet du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne;

— madame Gabrielle Tellier, attachée de presse du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne;

— madame Sylvie Lachance, secrétaire adjointe à la francophonie canadienne au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

— monsieur Yves Robertson, directeur de la francophonie et des Bureaux du Québec au Canada au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de la délégation soit d'exposer la position du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

57866

Gouvernement du Québec

Décret 602-2012, 13 juin 2012

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la rencontre des ministres fédéral-provinciaux-territoriaux de l'agriculture qui se tiendra le 19 juin 2012

ATTENDU QUE se tiendra un appel conférence des ministres fédéral-provinciaux-territoriaux de l'agriculture, le 19 juin 2012;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une rencontre ministérielle fédérale-provinciale-territoriale ou interprovinciale soit constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Pierre Corbeil, dirige la délégation québécoise à l'appel conférence des ministres fédéral-provinciaux-territoriaux de l'agriculture le 19 juin 2012;

QUE cette délégation québécoise, outre le ministre, soit composée de :

— Monsieur Pierre Milette, chef de cabinet, cabinet du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;